

Chaque jour, des innocents sont victimes de bombes à sous-munitions.



STOP

Ne les oublions pas



SOMMAIRE

Edito	p 2	L'assistance aux victimes	p 8
Actualités	p 3	Le déminage humanitaire	p 10
Le Traité d'Oslo	p 4	Au Luxembourg	p 12
Les bombes à sous-munitions	p 6	Mobilisation	p 14



Martin Lagneau, Directeur

C'est l'appel que nous vous lançons cette année.

Pour tous ceux qui, comme moi, ont l'opportunité de consacrer une partie de leur vie à réparer l'injustice causée par les mines antipersonnel et les bombes à sous-munitions, un tel oubli des victimes est inconcevable.

Je me rappellerai toujours ce père rencontré dans la salle d'accueil de notre centre de réadaptation dans le nord de l'Irak durant l'hiver 1998, alors que je venais de commencer mon travail pour Handicap International. Difficile de soutenir ce fier paysan kurde lorsqu'il s'effondre en larmes en nous amenant son fils cadet mutilé par une munition non-explosée... deux mois seulement après que son aîné ait perdu une jambe en sautant sur une mine antipersonnel. Comment oublier une telle expérience et toutes les autres rencontres de victimes d'engins non-explosés qui se sont

N'oublions pas les victimes !

succédées depuis dix ans lors de mes missions en Afghanistan, en Irak, au Cambodge ou au Laos, pour ne citer que les pays contaminés les plus emblématiques ? Plus que la détresse de ces victimes, c'est leur courage et leur détermination à reconstruire leur vie que j'admire et qui me motive à continuer ce combat et à le porter à votre attention.

Vous le savez, ces dernières années Handicap International s'est battue pour l'élaboration d'un Traité international visant à interdire les bombes à sous-munitions. Grâce à notre longue expérience dans le combat pour un Traité d'interdiction des mines antipersonnel, texte finalement signé en 1997 à Ottawa, les gouvernements savaient que nous étions sérieux lorsque nous nous sommes attaqués à ce nouveau fléau. Et le Luxembourg fut l'un des pays qui montra clairement son soutien à notre combat.

Ce travail de plaidoyer, mené à coup de rapports, de pétitions, de témoignages de nos équipes sur le terrain et de mobilisation de victimes, a fini par déboucher sur un Traité historique, signé à Oslo le 3 décembre 2008. Il s'agit indéniablement d'une victoire pour

tous ceux qui ont soutenu ce combat et pour toutes les victimes innocentes de bombes à sous-munitions.

Mais de nombreux défis persistent : convaincre les Etats non-signataires à adhérer au Traité, veiller à ce que ce texte ne reste pas lettre morte et qu'il soit transposé dans la pratique, veiller surtout à ce que les victimes bénéficient du soutien réel que ce Traité leur promet.

Pour les relever, nous continuerons, avec votre soutien, tout comme nous le faisons depuis dix ans pour les mines antipersonnel, à suivre l'évolution de la situation dans tous les pays et à rassembler l'information sur l'action et l'inaction des gouvernements. Nous continuerons à faire pression sur les Etats pour que ce Traité devienne universel et qu'il soit mis en application. Et surtout, nous continuerons à tout mettre en œuvre, par nos actions concrètes dans les pays affectés, pour que l'aide indispensable parvienne aux victimes.

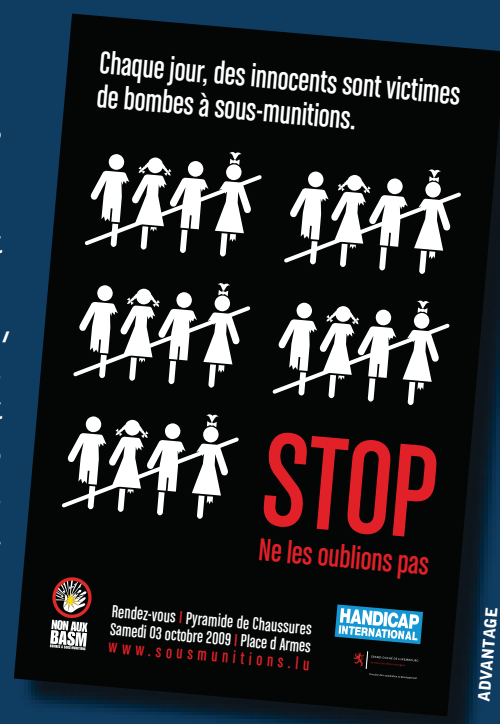
C'est à ces victimes que nous devons continuer de penser lorsque nous mobiliserons nos énergies dans les années à venir. Ne les oublions pas !

Restons mobilisés !

Chaque jour qui passe, des innocents sont victimes de bombes à sous-munitions...

Ils attendent que tous les pays du monde rejoignent le mouvement international d'interdiction. Ils attendent que le Traité d'Oslo contre les sous-munitions entre effectivement en application, que les stocks de sous-munitions soient détruits et que la production et le commerce de ces armes cessent. Ils attendent que leurs champs et leurs jardins soient nettoyés des engins explosifs qui les polluent. Ils attendent les soins nécessaires à leur réhabilitation. Ils attendent les aides indispensables à la reprise de leur développement socio-économique...

Pour toutes ces raisons, **ne les oublions pas !**
Rendez-vous page 14 pour **continuer le combat.**



Toujours de nouvelles victimes...

© Vanessa Braum

Il y a un peu plus d'un an, la Géorgie reconnaissait avoir utilisé des bombes à sous-munitions lors du conflit qui l'a opposée à la Russie début août 2008. Le Ministère de la Défense géorgien indiquait alors que ses troupes avaient lancé des sous-munitions M85 (le même type de sous-munitions que celles utilisées au Liban en 2006). La Russie, quant à elle, était soupçonnée d'avoir utilisé des sous-munitions sur le territoire géorgien. C'est le dernier usage connu de ces armes à ce jour.

Vor etwas über einem Jahr hat Georgien zugegeben, dass das Land Streubomben während des Konflikts mit Russland Anfang August 2008 verwendet hat. Das georgische Verteidigungsministerium hat angegeben, dass die Truppen Streumunition vom Typ M85 (der gleiche Typ, der auch im Libanon 2006 eingesetzt wurde) verwendet haben. Auch Russland soll Streubomben auf georgischem Boden eingesetzt haben. Das ist der bisher letzte bekannte Einsatz dieser Waffen.

Dennoch, auch noch Jahre nach ihrer

Et pourtant, des années après leur utilisation, les bombes à sous-munitions continuent, chaque jour, de faire de nouvelles victimes.

Comme ces deux jeunes frères libanais qui, en août dernier, alors qu'ils étaient partis ramasser du bois, furent blessés par une sous-munition datant du conflit entre Israël et le Hezbollah en 2006. Ou comme, le lendemain, ces trois Syriens, l'un tué et les deux autres blessés par l'explosion d'une munition dans leur jardin, dans l'est du Liban.

Verwendung, machen Streubomben Tag für Tag neue Opfer. Wie die beiden jungen libanesischen Brüder, die im vergangenen August beim Holzsammeln von einer Streumunition verletzt wurden, die aus dem Konflikt zwischen Israel und Hisbollah aus dem Jahr 2006 stammt. Oder wie die drei Syrier, von denen kurz danach einer tödlich und zwei schwer verletzt wurden, als eine Streumunition in ihrem Garten im Osten des Libanon explodierte.

Nach UN-Schätzungen wurden mehrere Millionen Streumunition

Selon l'ONU, plusieurs millions de sous-munitions ont été larguées sur le Liban entre le 12 juillet et le 14 août 2006, et jusqu'à 40% d'entre elles n'auraient pas explosé à l'impact. La plupart se trouvent encore dans des villes et des champs au sud-Liban. Depuis, quelque 300 civils libanais ont été tués ou mutilés par ces armes, selon le Centre de Coordination d'Action contre les mines de l'ONU.

Là encore, la plupart des victimes sont des enfants...

über dem Libanon zwischen dem 12. Juli und dem 14. August 2006 abgeworfen, von denen bis zu 40 Prozent beim Aufprall nicht explodiert sind. Ein Großteil von ihnen liegt auch heute immer noch in den Städten und Feldern des Südlibanon verstreut. Seither wurden circa 300 libanesische Zivilisten von diesen noch aktiven Waffen getötet oder verstümmelt, wie das Koordinations- und Aktionszentrum gegen Minen der UNO mitteilt.

Auch in diesem Fall sind die meisten der Opfer Kinder...

Le Traité d'Oslo

Le 3 décembre 2008, le Traité d'interdiction des bombes à sous-munitions a été ouvert à la signature à Oslo, en Norvège. Il constitue une avancée sans précédent du droit international humanitaire. Désormais, les États signataires ne pourront plus utiliser, fabriquer, vendre ou stocker des armes à sous-munitions. Mais le Traité va plus loin encore en les obligeant à dégager des moyens pour aider les victimes, leurs familles et les communautés affectées. C'est pourquoi il est nécessaire de rappeler aux pays leurs obligations et d'oeuvrer pour qu'un maximum d'États rejoignent et appliquent rapidement cette nouvelle norme internationale.

Dès son entrée en vigueur, six mois après la trentième ratification, le Traité d'Oslo marquera un coup d'arrêt à la menace des BASM aux conséquences humanitaires inacceptables : elles ne pourront plus être produites, utilisées, transférées ou stockées (art. 1). Les États devront aussi détruire leurs stocks dans un délai de 8 ans (art. 3). Par ailleurs, plus aucun territoire ne pourra rester pollué indéfiniment (art. 4) : les États pollués auront 10 ans pour nettoyer leur territoire des sous-munitions et les autres États parties auront la responsabilité de pourvoir

financièrement et/ou techniquement à la dépollution des zones touchées, avec une responsabilité particulière pour les États pollueurs.

Les obligations d'assistance aux victimes

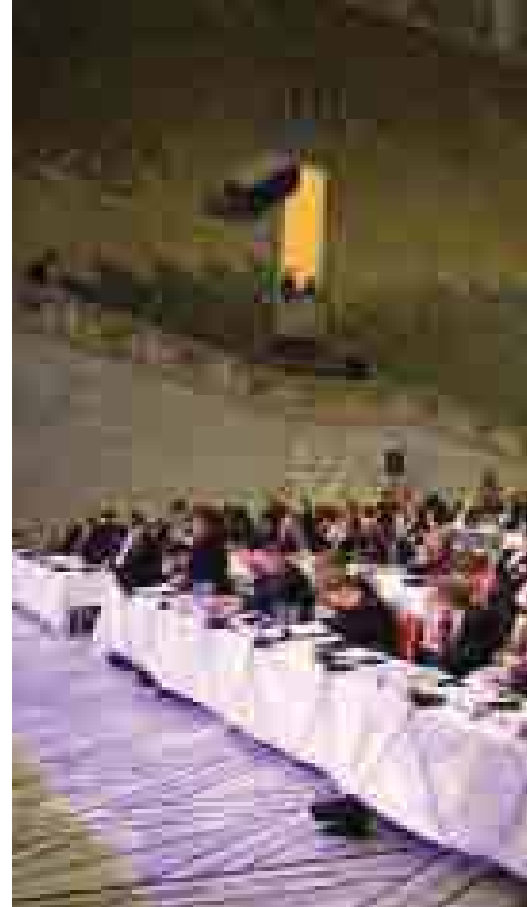
Mais le Traité d'Oslo va plus loin : c'est la première fois que les droits des victimes (survivants, familles et communautés affectées) sont décrits de manière si explicite et détaillée dans un Traité d'interdiction d'une arme. Les États devront dégager des moyens (financiers, humains) pour

que les victimes aient accès à la santé, à la réadaptation, au soutien psychologique et à l'insertion sociale et économique. Ils devront rendre des comptes sur leurs activités et leurs progrès. L'article 5, largement inspiré des recommandations des ONG de terrain comme Handicap International, définit ainsi les obligations des États en matière d'assistance aux victimes : collecte de données, soins médicaux, réadaptation physique, soutien psychologique, insertion sociale et économique, lois et politiques publiques sur le handicap.

D'ores et déjà, les États signataires ont la responsabilité d'assister toutes les victimes de BASM sans aucune discrimination, et, pour cela, de mobiliser des fonds nationaux et internationaux.

Ce sont toutes ces obligations que Handicap International souhaite faire respecter. L'ONG, qui agit au quotidien auprès des victimes de sous-munitions, entend ne pas relâcher la pression afin que les victimes innocentes de ces armes retrouvent la dignité et l'autonomie qu'elles méritent.

Pour obtenir cela, le Traité d'Oslo est un outil juridique indispensable et prometteur.





© Kilian Munch

Seit Inkrafttreten des Oslo-Vertrags dürfen Streubomben nicht mehr hergestellt, verwendet, gehandelt oder gelagert werden. Die Staaten sind auch verpflichtet ihre verbleibenden Lagerbestände innerhalb einer 8-Jahres-Frist zu vernichten. Außerdem dürfen keine Areale auf unbestimmte Zeit weiter verseucht bleiben. Die Länder mit verseuchten Böden sind verpflichtet innerhalb von 10 Jahren ihr Territorium von Streubomben zu räumen. Die anderen Vertragsstaaten haben die Verpflichtung ihnen dabei finanziell und/oder technisch zu helfen, um die betroffenen Gebiete von Streubomben zu räumen. Diese Verantwortung obliegt in besonderem Maße den Verursacherstaaten.

Aber der Vertrag geht noch darüber hinaus. Es ist das erste Mal, dass die Rechte der Opfer (Überlebende, Familienangehörige oder betroffenen Bevölkerungsgruppen) explizit und detailliert festgeschrieben wurden. Die Staaten müssen die finanziellen und personellen Mittel zur Verfügung stellen, damit die Opfer Zugang zu Gesundheitsversorgung, zur Rehabilitation, zu psychologischer Betreuung und zur gesellschaftlichen und wirtschaftlichen Wiedereingliederung bekommen. Außerdem müssen sie regelmäßig Bericht erstatten über den

Fortgang ihrer Aktivitäten. Artikel 5 der Konvention, inspiriert von NGOs vor Ort, wie Handicap International, definiert die Verpflichtungen der Unterzeichnerstaaten hinsichtlich der Opferhilfe. So müssen Daten gesammelt, medizinische Hilfe und Reha-Maßnahmen angeboten werden, ebenso wie psychologische Betreuung, wirtschaftliche und gesellschaftliche Wiedereingliederung, sowie Gesetze und eine gezielte Politik zur Förderung von Menschen mit Behinderungen. Die Unterzeichnerstaaten sind von nun an in der Pflicht alle Opfer von Streubomben ohne irgendeine Diskriminierung zu unterstützen, und auch nationale und internationale Mittel zu Verfügung zu stellen.

Handicap International fordert, dass all diese Verpflichtungen auch eingehalten werden. Die Vereinigung, die sich Tag für Tag um Streubomben-Opfer kümmert, beabsichtigt nicht die Arme jetzt in den Schoß zu legen, sondern vielmehr weiterhin den Druck auf die Staaten aufrecht zu erhalten, damit die unschuldigen Opfer dieser Waffen ihre Würde und Autonomie wiederfinden können.

Um das zu erreichen ist der Vertrag von Oslo ein vielversprechendes und unverzichtbares Instrument.

La marche vers l'interdiction

1967 : l'appel de Jean-Paul Sartre
Révolté par l'utilisation massive des bombes à sous-munitions par l'armée américaine au Vietnam, le philosophe Jean-Paul Sartre est le premier à dénoncer l'utilisation de ces armes.

1974 : première demande d'interdiction

Le Liban et 12 autres États lancent un appel à l'interdiction des BASM lors de la Conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire. Celui-ci reste sans suite.

1980 ..2006 : une impasse diplomatique

Malgré des appels insistants, notamment de Kofi Annan, et des débats réguliers sur la question, les États qui participent à la Convention sur certaines armes classiques (CCW) ne parviennent pas à se mettre d'accord sur la solution à apporter au problème des BASM.

2003 : création de la Coalition internationale contre les sous-munitions

Afin de parvenir à l'interdiction des bombes à sous-munitions, six ONG, dont Handicap International, créent la Coalition internationale contre les sous-munitions (CMC).

Été 2006 : l'horreur libanaise

En un mois, des millions de sous-munitions sont dispersées sur le sud-Liban. Un million d'entre elles n'explorent pas à l'impact. Le "éau des BASM est mis en lumière ; en novembre, la Norvège, soutenue par les ONG et plusieurs États, décide de lancer des négociations pour leur interdiction.

2007 ..2008 : pays affectés contre pays producteurs

Les négociations pour l'interdiction des BASM sont ouvertes en février 2007 à Oslo. Durant tout le processus, les pays affectés et les pays du Sud ont affronté les pays producteurs, stockeurs et potentiellement utilisateurs, notamment sur la définition des bombes à sous-munitions.

3 décembre 2008 : signature du Traité d'Oslo

Le Traité d'interdiction des BASM est ouvert à la signature. 94 États signeront le Traité pendant l'événement et 4 le ratifieront. Ils seront rejoints par d'autres pays dans les mois qui suivent.

Au 27 août 2009, 98 États ont signé le Traité et 17 l'ont ratifié.



Bombes à sous-munitions - BASM

La menace persiste

Les BASM sont composées d'un conteneur (bombe, obus, missile, roquette) regroupant, parfois par centaines, des mini-bombes (appelées « sous-munitions »). Elles sont larguées par voie aérienne (avions, hélicoptères...) ou tirées par voie terrestre (canons, véhicules de combat, lance-roquettes...) : le conteneur s'ouvre dans les airs et éjecte les sous-munitions qui explosent, en principe, au contact du sol ou de l'objectif visé.

Dispersées au hasard de leur largage, les sous-munitions sont, par nature, destinées à recouvrir des surfaces très larges (plusieurs milliers de m²).

Les civils qui vivent dans ces zones peuvent ainsi être tués ou mutilés pendant les bombardements.

En n'opérant pas de distinction entre zones civiles et cibles militaires, les BASM violent ouvertement le droit international humanitaire. Ainsi, lors des derniers conflits, les

armées ont régulièrement utilisé des BASM pour toucher des cibles militaires intentionnellement placées dans des zones à forte concentration de populations civiles, causant alors de nombreuses victimes.

Entre 5 et 40 % des sous-munitions n'explosent pas à l'impact, se transformant, de fait, en mines antipersonnel.

Au-delà de l'hécatombe provoquée par les sous-munitions lors des bombardements, le taux d'échec

particulièrement élevé à l'impact entraîne une pollution durable et particulièrement meurtrière.

Gisant sur le sol, accrochées dans les arbres ou sur le toit des maisons, elles constituent une menace comparable à celle des mines antipersonnel. Instables et très sensibles, elles peuvent être déclenchées au moindre contact.

Le sous-munitions sont le « reste explosif de guerre » le plus fréquent et le plus dangereux.



Streubomben sind so konzipiert sich bei ihrem Abwurf über weite Gebiete und nach dem Zufallsprinzip zu verteilen, manchmal sogar über Tausende von Quadratmetern. Zivilisten, die in diesen Gebieten leben, bezahlen das oft mit ihrem Leben oder sie werden bei der Bombardierung verstümmelt.

Da Streubomben nicht zwischen Zivilisten und Militärs unterscheiden ist ihr Einsatz ein klarer Bruch mit dem internationalen humanitären Recht. So wurden in den vergangenen Konflikten Streubomben regelmäßig gegen militärische Ziele eingesetzt, die von der gegnerischen Seite ganz bewußt in Gebieten mit einer großen Zivilbevölkerung angesiedelt wurden. Dadurch kam es zu sehr vielen zivilen Opfern.

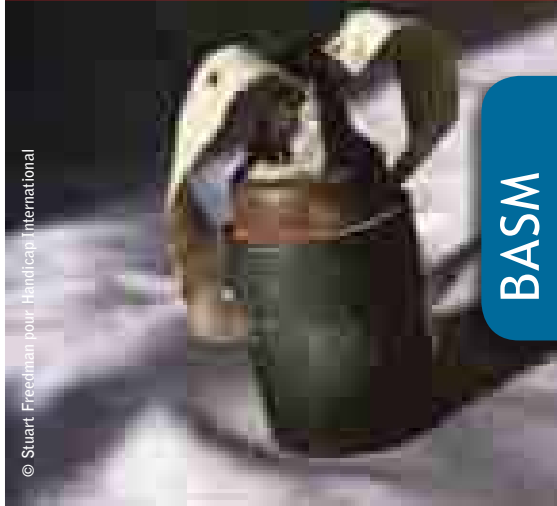
5 bis 40 Prozent der Streumunition explodiert nicht beim Aufprall

während der Bombardierungen. Auf diese Art und Weise werden Streubomben faktisch zu Anti-Personenminen.

Neben den Massakern, die durch Streubomben während ihres Abwurfs, verursacht werden führt die hohe Fehlerquote beim Aufprall dazu, dass weite Landstriche permanent verseucht werden, und eine tödliche Gefahr für die Zivilbevölkerung darstellen.

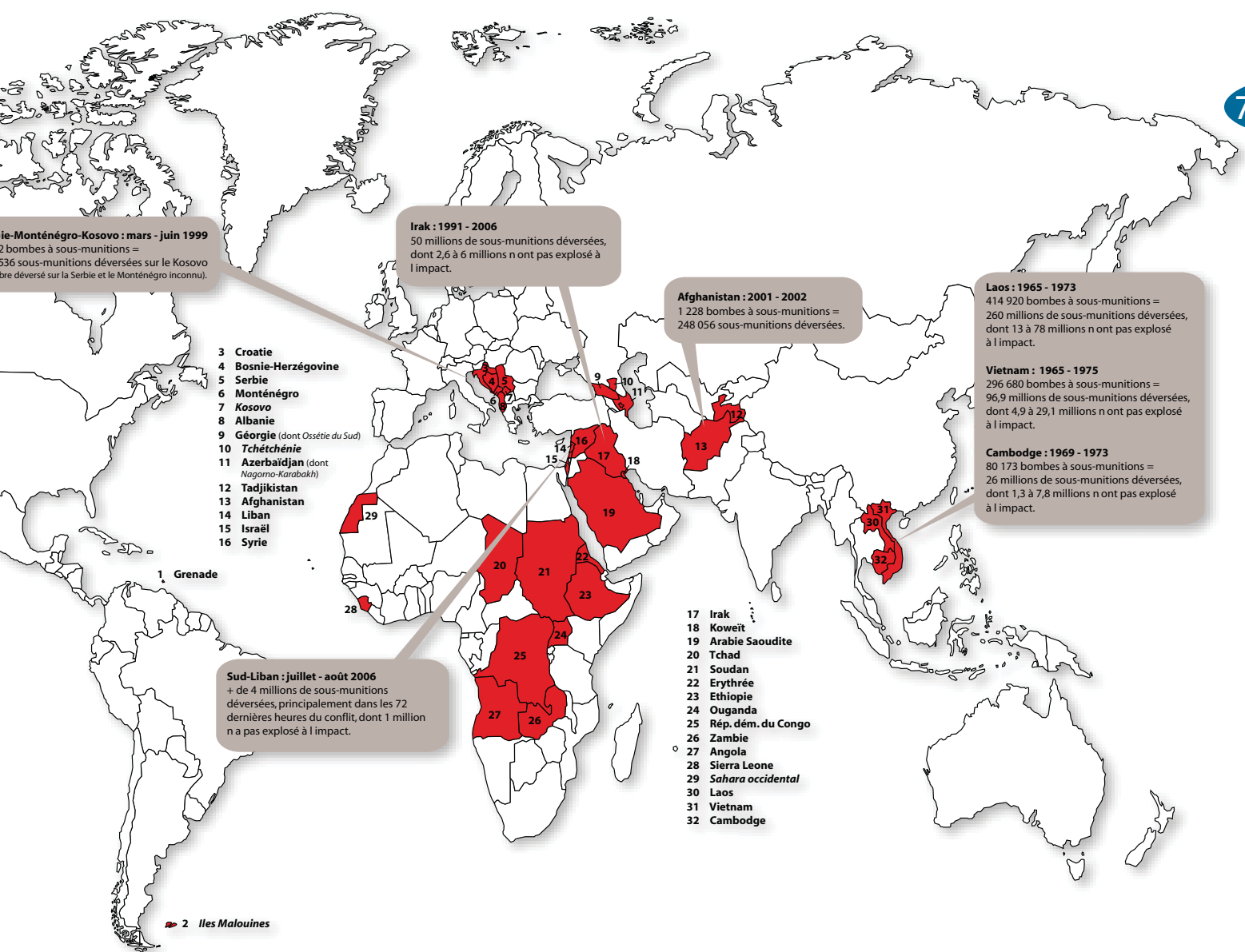
Sie bleiben auf dem Boden oder den Dächern liegen, oder in Bäumen und Sträuchern hängen. So stellen sie eine tödliche Gefahr dar, ganz ähnlich wie die der Anti-Personenminen. Sie sind instabil und können bereits beim geringsten Kontakt mit ihrem Opfer explodieren.

Streumunition sind die häufigsten und gefährlichsten «explosiven Übrigbleibsel» von Kriegen.



© Stuart Freedman pour Handicap International

Gisant sur le sol, accrochées dans les arbres ou sur le toit des maisons, elles constituent une menace comparable à celle des mines antipersonnel. Instables et très sensibles, elles peuvent être déclenchées au moindre contact.



Les victimes ne peuvent pas attendre !

Parce que les victimes ne peuvent pas attendre, Handicap International appelle les citoyens à mettre les États face à leurs responsabilités, à la fois en termes de déminage, d'assistance aux victimes mais également d'universalisation de l'interdiction.

Plusieurs milliards de sous-munitions sont stockées dans les arsenaux de 70 pays. 17 pays sont suspectés de fabriquer encore ces armes en 2009. L'ampleur de la menace que constituent les BASM est considérable.

Il est impératif que les ratifications du Traité s'accélèrent. D'ores et déjà, afin d'éviter de nouvelles victimes, les États signataires doivent, sans attendre l'entrée en vigueur du Traité, débloquer les fonds nécessaires à la dépollution et à la prévention des accidents, ainsi qu'à la destruction des stocks.

En outre, près de 500.000 personnes dans le monde ont survécu à un accident par mine, sous-munition ou autre reste explosif de guerre. Elles sont souvent gravement

blessées, en majorité amputées et psychologiquement marquées. La société et les gouvernements sont souvent incapables de leur garantir l'accès aux soins médicaux, psychologiques et de réadaptation ; de les accompagner vers la reprise d'une activité professionnelle ; d'assurer leur pleine participation à la vie sociale, culturelle et politique de la communauté.

98% des victimes recensées de sous-munitions sont des civils ; 77% sont des hommes, 27% sont des enfants. Dans 60 % des cas, l'accident a eu lieu au cours d'activités liées à la subsistance des populations (agriculture, élevage, collecte de bois, accès aux puits...). L'agriculture constitue en effet la principale source de revenu des habitants dans une grande majorité des zones polluées.



Dans ces pays, la pollution des terres par les sous-munitions constitue donc une véritable catastrophe pour une population qui se voit privée de son seul moyen de subsistance. Au-delà du seul impact agricole, la présence de sous-munitions entrave également la reprise économique (blocage des routes, pollution des habitations...) et le retour des personnes déplacées. Outre les victimes directes de ces armes, les familles des personnes



Etliche Milliarden an Streumunition werden in den Arsenalen von 70 Ländern gelagert. Der Umfang der Bedrohung, die von Streubomben ausgeht, ist riesig.

Es ist dringend erforderlich, dass der Vertrag von Oslo so schnell wie möglich von vielen Ländern ratifiziert wird. Bereits von jetzt an sind die Unterzeichnerstaaten verpflichtet, ohne weitere Verzögerungen, Mittel bereit zu stellen, um mit der Kampfmittleräumung und der Prävention von Unfällen

zügig voran zu schreiten, sowie ihre Lagerbestände zu vernichten.

500.000 Menschen weltweit haben einen Unfall mit einer Mine, einer Streubombe oder einem anderen «explosiven Kriegsüberrest» überlebt. Sie sind oft schwer verletzt, einem Großteil von ihnen wurden Gliedmaßen amputiert und sie sind psychisch gezeichnet von ihrem Schicksal. 98% der gezählten Opfer sind Zivilisten. 77% sind männlich, 27% Kinder. In 60% aller Fälle



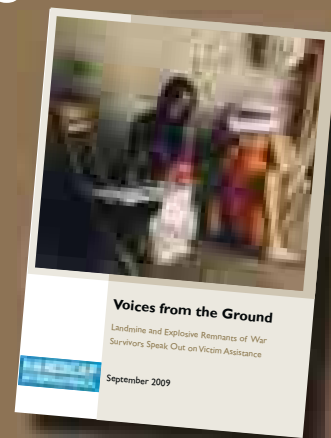
© John Vink / Magnum Photos

« Voices from the ground »

Le 2 septembre dernier, Handicap International a publié un rapport présentant les résultats d'une enquête mondiale réalisée auprès de 1.645 survivants d'accidents par mines ou BASM.

Après *Fatal Footprint* en novembre 2006 et *Circle of Impact* en mai 2007, Handicap International et ses partenaires ont souhaité analyser les résultats et l'évolution de l'assistance globale fournie aux victimes de ces armes.

Il s'agit de la première étude permettant de recueillir et d'analyser l'opinion des victimes de mines et d'engins non explosés, dont les sous-munitions, sur l'assistance qu'elles reçoivent. Elle a été réalisée à partir de questionnaires et d'informations recueillies dans 25 pays parmi les plus affectés. Le rapport met en exergue le fait que les survivants se sentent peu partie prenante des décisions sur les activités et les projets qui les concernent. **67% des personnes interrogées** estiment que leurs besoins ne sont pas pris en compte par leur gouvernement lors de la conception des politiques d'assistance. Une majorité des personnes interrogées dénoncent le manque de réelle volonté politique de leur pays pour les aider.



L'évaluation, par les victimes elles-mêmes, de l'assistance qu'elles reçoivent varie fortement en fonction des thèmes abordés, mais la majorité des personnes estiment que la situation a stagné ou s'est dégradée depuis 2005. **Seuls 36%** estiment que les soins d'urgence et le suivi médical se sont améliorés depuis 5 ans. **21%** estiment qu'il y a eu des progrès en matière de soutien psychologique et d'appui à la réinsertion sociale. L'intégration scolaire et l'accès à l'emploi restent les points les plus problématiques. Ainsi, **9 victimes sur 10** pensent qu'elles seront les dernières à être sélectionnées pour un emploi.

Intégralité du rapport sur : www.handicap.be

tuées ou blessées sont également concernées.

En plus de l'impact psychologique causé par l'accident, elles subissent la plupart du temps un préjudice socio-économique majeur (perte de revenus, coûts des soins médicaux et de réadaptation, enfants souvent contraints de quitter l'école pour travailler si les parents ne peuvent plus le faire...). Pourtant, seul 1% des fonds mondiaux dédiés

à l'action contre les mines est consacré aux victimes. Soit 4,3 millions de dollars. Selon le rapport 2008 de l'Observatoire des mines, les fonds totaux alloués à l'action contre les mines, dont l'assistance aux victimes, ont diminué de 45 millions de dollars entre 2006 et 2007.

Selon Handicap International, les États doivent respecter les engagements pris dans le cadre

des Traités d'Oslo et d'Ottawa, et augmenter sans tarder les fonds dédiés à la prise en charge des victimes. Au moins 95 pays et 6 territoires sont affectés par des mines antipersonnel et des restes explosifs de guerre. La pollution totale est estimée à plusieurs milliers de km².

Chaque jour qui passe fait toujours peser une terrible menace sur des milliers d'innocents.

passierte der Unfall während einer Tätigkeit zum Lebensunterhalt, wie bei der Feldarbeit, beim Hüten von Tieren, beim Holzsammeln, oder beim Wasserholen am Brunnen.

Die Landwirtschaft ist in der Tat die Haupteinnahmequelle der Bevölkerung in den meisten betroffenen Gebieten. In diesen Ländern ist die Verseuchung großer Landstriche mit Streumunition eine Katastrophe ungeahnten Ausmaßes, da die Bevölkerung ihrer Lebensgrundlage beraubt wird. Die

Gegenwart von Streumunition verhindert auch die wirtschaftliche Entwicklung, denn Straßen sind unpassierbar, die Häuser und Felder verseucht. So können viele Flüchtlinge auch nicht zurück in ihre Heimat. Neben den direkten Opfern dieser Waffen, sind auch ihre Familien betroffen. Neben den negativen psychischen Auswirkungen, die durch einen Unfall mit Streumunition ausgelöst werden, hat dieser oft auch negative Konsequenzen auf die wirtschaftliche Situation und die gesellschaftliche Stellung der Angehörigen (Einkommensverlust,

Arzt- und Reha-Kosten, die Kinder müssen oft die Schule verlassen, um für den Lebensunterhalt ihrer Eltern zu sorgen, die das aufgrund ihrer Behinderung nicht mehr können).

Trotzdem wird nur 1 % der weltweiten Mittel im Kampf gegen die Minen für die Opfer eingesetzt.

Jeder Tag der vergeht bedeutet für Tausende Unschuldige einen Tag länger mit der schrecklichen Bedrohung zu leben.



Déminage humanitaire

Réparer l'injustice

Première ONG française à s'engager dans le déminage humanitaire en 1993, Handicap International intervient depuis 16 ans pour permettre à des milliers de familles de retrouver une existence normale.

Aujourd'hui, un pays sur deux est pollué par des mines ou des sous-munitions non-explosées. Ces armes ont été disséminées aveuglément dans les zones habitées, dans les champs et les jardins, près des points d'eau et des voies de communication... Elles tuent ou mutilent chaque jour des hommes, femmes, enfants, personnes âgées, nul n'est épargné.

Pour combattre cette injustice, Handicap International mène des actions de déminage dans plusieurs pays particulièrement affectés. S'y ajoutent des actions de prévention qui permettent d'avertir les populations menacées des risques qu'elles encourent. En effet, chaque individu, quel que soit son âge, est une cible potentielle.

Les mines et les sous-munitions non-explosées empêchent toute activité économique : les zones à cultiver sont désertées, les infrastructures inutilisables, la circulation peut être restreinte. Irrémédiablement, le pays s'appauvrit. Une conséquence d'autant plus grave qu'un pays sortant d'un conflit n'a souvent pas les moyens d'effectuer lui-même le déminage des zones infectées, ni d'aider les victimes à s'appareiller...

Le déminage est un terme générique composé d'opérations successives : vérification des zones suspectes, délimitation et enregistrement des zones effectivement polluées, marquage de ces zones, détection, localisation, identification et destruction des engins explosifs. Le déminage militaire vise exclusivement

à ouvrir une brèche ou un itinéraire dans un champ de mines, afin d'atteindre un objectif ou de permettre le passage d'une unité de combat ou logistique. Ce type de déminage nécessite une extrême rapidité et ne constitue donc qu'une dépollution limitée au minimum nécessaire.

Le déminage civil, lui, vise à dépolluer en totalité des zones ou des infrastructures, pour permettre la vie des communautés, la réinstallation des populations déplacées et la reprise des activités économiques et sociales. Ce type de déminage se réalise dans un contexte postconflit, afin de servir des activités de reconstruction, avec l'objectif d'obtenir un taux d'élimination des engins de 100 %.

Gegenwärtig ist eines von zwei Ländern mit nicht explodierter Streumunition verseucht. Diese Waffen werden blind über Wohngebieten, Feldern, Gärten, in der Nähe von Brunnen oder über Straßen und Wegen abgeworfen. Sie töten oder verstümmeln jeden Tag Männer, Frauen, Kinder und alte Menschen. Niemand ist von ihnen verschont.

Um gegen diese Ungerechtigkeit anzukämpfen führt Handicap International in mehreren besonders stark betroffenen Ländern Kampfmittel-Räumaktionen durch. Dazu kommen Präventionsprogramme, welche die Bevölkerung vor den Gefahren warnen. Denn, jeder einzelne, unabhängig vom Alter, ist ein potentielles Opfer. Minen und nicht explodierte Streumunition verhindern jegliche Art von wirtschaftlicher Tätigkeit. Felder werden nicht bestellt, Infrastrukturen verkommen

und die Bewegungsfreiheit der Menschen wird eingeschränkt. Das führt unausweichlich dazu, dass das betroffene Land verarmt. Das ist umso gravierender, als dass ein Land, welches gerade einen militärischen Konflikt hinter sich hat, oft nicht die Mittel besitzt die Kampfmittel-Räumung der verseuchten Gebieten selbst durchzuführen oder den Opfern unter die Arme zu greifen.

Die Kampfmittel-Räumung ist ein Oberbegriff. Sie setzt sich aus aufeinanderfolgenden Operationen zusammen: die Überprüfung von Gebieten, in denen man Kampfmittel vermutet, die Eingrenzung der Gebiete, die tatsächlich durch Minen und Streubomben verseucht sind, die Markierung dieser Zonen, die Lokalisierung der Waffen, ihre Identifizierung und anschließende Vernichtung.

Die militärische Kampfmittel-Räumung ist einzig darauf angelegt eine Bresche in ein Minenfeld zu schlagen, um einer Kampfeinheit oder einem Militärtransport den Weg zu ebnet. Dieser Art Kampfmittel-Räumung muss schnell gehen und beschränkt sich deswegen auf das strikte Minimum.

Die zivile Kampfmittel-Räumung hat zum Ziel alle betroffenen Gebiete zu räumen um der Zivilbevölkerung eine Rückkehr zu einem normalen Leben zu ermöglichen und die Rückkehr von Flüchtlingen sowie die Wiederaufnahme wirtschaftlicher und gesellschaftlicher Tätigkeit zu gewährleisten. Diese Art Kampfmittel-Räumung kann typischerweise erst nach Ende eines Konfliktes beginnen, um die Aktivitäten des Wiederaufbaus zu unterstützen und mit dem Ziel 100 % dieser Waffen unschädlich zu machen.

Mines antipersonnel L'action continue

En 1992, après dix ans de réparation des conséquences des mines antipersonnel, Handicap International s'investit dans la construction d'un mouvement international en fondant, avec cinq organisations, la Campagne Internationale pour Interdire les Mines (ICBL), avec l'objectif d'interdire totalement les mines antipersonnel.

Le 3 décembre 1997, grâce à la mobilisation exceptionnelle de la société civile, de toutes les autorités morales et de certains États comme le Canada, 123 pays signent le Traité d'interdiction des mines antipersonnel.

Le 10 décembre 1997, le prix Nobel de la paix est décerné collectivement aux associations regroupées au sein de l'ICBL, présente aujourd'hui dans plus de 70 pays.

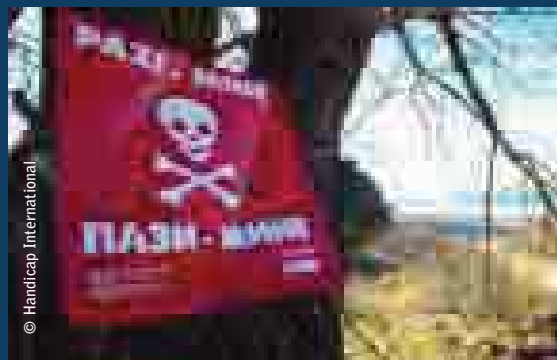
En 1998, la Campagne Internationale crée l'Observatoire des mines qui vise

à contrôler la mise en application et le respect du Traité d'interdiction et, plus généralement, à évaluer les efforts de la communauté internationale pour résoudre le problème des mines.

Le 1^{er} mars 1999, le Traité entre en vigueur, plus rapidement qu'aucun autre Traité de désarmement dans l'histoire.

Conférence de Carthage : novembre 2009

La deuxième conférence d'examen du Traité d'interdiction des mines antipersonnel aura lieu à Carthage, en Colombie, en novembre 2009. C'est une étape importante, dix ans après l'entrée en vigueur du Traité, qui permettra de faire le bilan sur son universalisation et sa mise en oeuvre. A l'issue de cette conférence, les États adopteront le Plan d'Action de Carthage, qui fixera les mesures à prendre afin de mieux appliquer la convention dans tous ses domaines (démontage,



assistance aux victimes, éducation aux dangers des mines...).

Handicap International est particulièrement impliquée dans la préparation de ce sommet, axé sur l'assistance aux victimes : contribution à la préparation du Plan d'Action, rappel aux États de leurs obligations quant aux délais de déminage et de destruction des stocks, et demande aux États bailleurs de renouveler leurs contributions financières pour l'action contre les mines, essentielles pour permettre la pleine mise en oeuvre du Traité.

Luxembourg

Un exemple à suivre...

Le 7 mai 2009, les députés luxembourgeois ont voté à l'unanimité la loi d'approbation de la Convention internationale sur les armes à sous-munitions, signée par Jean Asselborn le 3 décembre dernier à Oslo.

« Il nous faudra ratifier la Convention rapidement afin d'assurer une entrée en vigueur dans les meilleurs délais. Le Luxembourg a déjà pris des dispositions pour pouvoir figurer parmi les 30 premiers signataires à (la) ratifier ». Dans son discours du 3 décembre 2008, le Ministre des Affaires Etrangères, Jean Asselborn, s'y était engagé.

Ce fut chose faite avec le vote, jeudi 7 mai 2009 à la Chambre des Députés, de la loi d'approbation de la Convention internationale sur les armes à sous-munitions. Un vote qui fait naturellement écho à la mobilisation, depuis 2004, de milliers de luxembourgeois engagés contre les BASM : un engagement citoyen souligné à diverses reprises par les députés durant le débat.

Cette loi, déposée officiellement

auprès de l'ONU le 10 juillet dernier, a fait du Luxembourg le 13^{ème} Etat à ratifier le Traité d'Oslo. En outre, le Luxembourg a décidé d'ajouter aux obligations du Traité l'interdiction de financement des armes à sous-munitions, initiative exemplaire et largement porteuse de sens pour notre pays.

Martin Lagneau, Directeur de Handicap International, était présent lors de la séance publique : « *Handicap International se réjouit de constater que le gouvernement et les députés luxembourgeois ont tenu leurs engagements en mettant tout en œuvre pour ratifier au plus vite ce Traité. Ce résultat est le signe d'une volonté ferme de nos représentants politiques, tous partis confondus, et du public luxembourgeois pour que cesse enfin la menace de ces armes barbares.* » Aujourd'hui, cet acte



doit désormais se poursuivre à différents niveaux.

Tout d'abord, œuvrer toujours et encore pour l'universalisation de cette nouvelle norme afin que tous les pays du monde s'investissent dans la lutte contre les sous-munitions, notamment les Etats-Unis, la Chine ou la Russie.

De plus, l'assistance aux victimes fait partie intégrante des obligations du Traité : elle doit se traduire sur le terrain par un véritable renfort de moyens et un accompagnement efficace des communautés touchées par ce fléau.

Am 7. Mai 2009 haben die Luxemburger Abgeordneten einstimmig ein Gesetz verabschiedet, mit dem die internationale Konvention zum Verbot von Streubomben angenommen wird, die Jean Asselborn am 3. Dezember vergangenen Jahres in Oslo unterzeichnet hat.

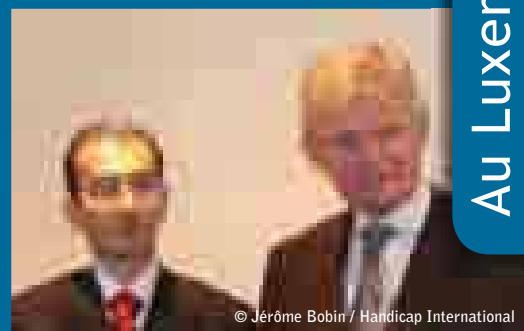
Dieses Gesetz, das offiziell bei der Uno am 10. Juli dieses Jahres hinterlegt wurde, macht Luxemburg zum 13. Land, welches den Vertrag von Oslo ratifiziert hat. Darüber hinaus hat Luxemburg beschlossen eine Klausel hinzuzufügen, die



© Stefan Osorio / Handicap International

« Que cesse la laideur de l'humanité »

Parce que la mort de son fils est injustifiable, insoutenable, Raed Moked a choisi de témoigner aux côtés de Handicap International pour faire interdire les armes à sous-munitions. Il a rencontré le député Ben Fayot en novembre dernier.



© Jérôme Bobin / Handicap International

« Mon nom est Raed Moked. Je suis originaire du Liban où mon fils, Ahmad, a été tué par une sous-munition le 12 février 1999. Ahmad n'était pas un terroriste ou un criminel. C'était juste un enfant qui voulait jouer et profiter de la vie.

décédé au bout de quatre heures de souffrances.

Mon autre fils, Adam, nous a raconté qu'il avait vu son frère ramasser un objet qui ressemblait à une bouteille colorée et qui a explosé. Bien sûr, ce type d'objet est toujours très attirant pour un enfant...

Le jour de l'accident, ma femme, mes deux fils et moi, étions allés au jardin public pour fêter les 5 ans d'Ahmad. Dans le parc, nous avons installé la nourriture et le gâteau d'anniversaire tandis qu'il était parti jouer plus loin. C'est là que nous avons entendu une explosion. Ma femme a hurlé « c'est mon fils ! », comme si elle avait senti au fond d'elle que quelque chose était bel et bien arrivé à notre fils et non pas à un autre enfant. J'ai couru dans la direction de l'explosion et j'ai vu mon fils en sang à cause des nombreuses blessures sur son corps. Bien que j'aie été volontaire à la Croix-Rouge Libanaise, j'ai perdu tous mes moyens : j'avais complètement oublié les gestes de premiers secours. On s'est précipités à l'hôpital où Ahmad est finalement

Je suis sûr qu'aucun homme politique, quel que soit son engagement, ne peut m'expliquer pourquoi mon fils a été tué par une sous-munition.

En racontant mon histoire à un public de plus en plus large, j'essaye de trouver une solution pour faire interdire ces armes dans le monde entier. C'est la responsabilité des hommes politiques de protéger les droits de tous les enfants.

À l'avenir, quand il n'y aura plus de guerres et que la paix finalement régnera, seules les bombes à sous-munitions resteront comme le témoignage de la laideur de l'humanité. »

Enfin, l'interdiction de financement, ajoutée par le Luxembourg, doit être un véritable levier international pour que tous les acteurs de la finance prennent leurs responsabilités quant à la disparition de ces armes et de leur filière. Des acteurs qu'il faut désormais accompagner pour mieux mesurer et cerner les enjeux que cela représente.

C'est pourquoi le Luxembourg a toutes les cartes en main pour confirmer son refus des armes à sous-munitions et pour continuer, à l'avenir, de jouer un rôle moteur dans la disparition de ces armes.

ein Finanzierungsverbot von Streubomben beinhaltet - eine exemplarische Initiative unseres Landes.

Handicap International begrüßt es, dass sowohl die Regierung als auch die Abgeordneten ihr Versprechen gehalten und alles getan haben die Konvention so schnell wie möglich zu ratifizieren. Das ist das Ergebnis eines festen Willens unserer politischen Vertreter, unabhängig von der Partei, und der Luxemburger Bevölkerung, damit die Bedrohung durch diese barbarischen Waffen endlich der

Vergangenheit angehört. Von nun an muss sich dies aber auch auf einer wesentlich breiteren Basis durchsetzen.

Zum einen ist es wichtig die Allgemeingültigkeit der neuen Konvention durchzusetzen, damit alle Länder mitmachen im Kampf gegen Streubomben, vor allem auch die USA, China und Russland.

Darüber hinaus ist die Opferhilfe integraler Bestandteil der Konvention. Das heißt, dass auch die Mittel vor Ort verstärkt werden müssen, um den

Betroffenen effizient zu helfen.

Auch das Finanzierungsverbot, das Luxemburg eingeführt hat, ist ein wichtiges internationales Instrument, damit alle Akteure der Finanzwelt ihrer Verantwortung gerecht werden, damit diese Waffen nicht mehr hergestellt oder verkauft werden.

Luxemburg hat alle Karten in der Hand, um sein Nein zu Streubomben zu unterstreichen und sich auch künftig dafür einzusetzen und eine Schlüsselrolle zu spielen, damit diese Waffen endgültig verschwinden.

Samedi 03 octobre 2009

Pyramide de Chaussures

Place d'Armes de 10h à 18h



ADVANTAGE

14

Lors de cette 10^{ème} Pyramide organisée à Luxembourg, venez déposer vos chaussures pour manifester votre soutien envers les victimes de mines antipersonnel et de sous-munitions.

Stand d'information, exposition, démonstration de déminage, pétition, musique, artisanat, animation enfants, boissons et restauration...

HANDICAP INTERNATIONAL ASBL

Co-Prix Nobel de la Paix 1997 - ONG agréée MAE

Matricule : 1997 01 02 048

140 rue Adolphe Fischer

L-1521 Luxembourg

Tél 42 80 60 1 - Fax 26 43 10 60

www.handicap-international.lu

CCP IBAN LU47 1111 0014 2062 0000

Cornité de rédaction : M. Lagneau, J. Bobin

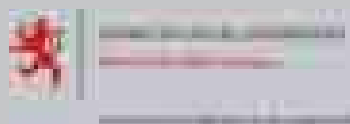
Traduction : S. Osorio

Lay-out : J. Bobin

Impression : Imprimerie Saint Paul

Editeur responsable : M. Lagneau

Cette publication bénéficie d'un subside du



Dans une ambiance conviviale et détendue, les membres de Handicap International sauront répondre à vos interrogations au sujet des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions.

La mobilisation du public luxembourgeois est toujours aussi importante pour inviter le Luxembourg et ses partenaires à accélérer la bonne application des Traités d'Ottawa et d'Oslo. A cet effet, un mur de protestation contre ces armes barbares sera dressé.

Comme chaque année, les chaussures recoltées, symbole de l'engagement des citoyens, seront remises à l'asbl Aide à l'Enfance handicapée du Grand-Duché.



© Stefan Osorio / Handicap International

www.sousmunitions.lu
www.streubomben.lu

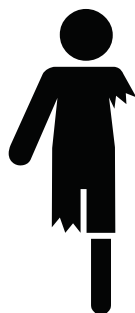


Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de Handicap International et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.

STOP ! Ne les oublions pas...

Venez nous rejoindre le samedi 03 octobre sur la Place d'Armes pour afficher votre nom sur le mur dressé contre la barbarie des bombes à sous-munitions...

ou découpez et renvoyez-nous cette page remplie avant le 02 octobre 2009 à :
Handicap International / 140 rue Adolphe Fischer / L-1521 Luxembourg



Nom :

Prénom :

Signature :



Nom :

Prénom :

Signature :



Nom :

Prénom :

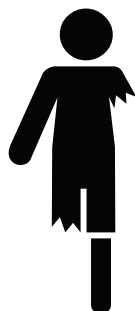
Signature :



Nom :

Prénom :

Signature :



Nom :

Prénom :

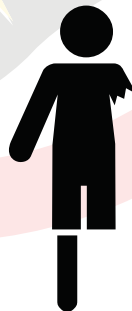
Signature :



Nom :

Prénom :

Signature :



Nom :

Prénom :

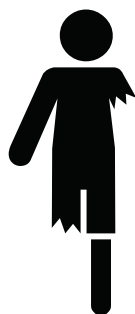
Signature :



Nom :

Prénom :

Signature :



Nom :

Prénom :

Signature :



Nom :

Prénom :

Signature :



Nom :

Prénom :

Signature :



Nom :

Prénom :

Signature :

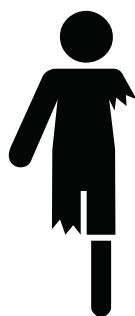


STOP ! Si d'äerfe mer net vergiessen...

Kommen Sie am Samstag, dem 3. Oktober, zu uns auf die Place d'Armes um Ihren Namen auf eine aufgestellte Wand zu kleben, um so gegen die Barbarei der Streubomben zu protestieren...

Oder schneiden Sie diese Seite ausgefüllt aus und schicken Sie sie uns vor dem 2. Oktober 2009 an folgende Adresse:

Handicap International / 140 rue Adolphe Fischer / L-1521 Luxembourg



Name : _____
Vorname : _____
Unterschrift : _____



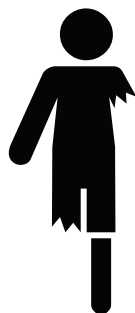
Name : _____
Vorname : _____
Unterschrift : _____



Name : _____
Vorname : _____
Unterschrift : _____



Name : _____
Vorname : _____
Unterschrift : _____



Name : _____
Vorname : _____
Unterschrift : _____



Name : _____
Vorname : _____
Unterschrift : _____



Name : _____
Vorname : _____
Unterschrift : _____



Name : _____
Vorname : _____
Unterschrift : _____



Name : _____
Vorname : _____
Unterschrift : _____



Name : _____
Vorname : _____
Unterschrift : _____



Name : _____
Vorname : _____
Unterschrift : _____



Name : _____
Vorname : _____
Unterschrift : _____

